

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 27 mars 2017

Par suite d'une convocation en date du 21 mars 2017, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 27 mars 2017 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Etaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. VOLLE Stéphane	Mme GIGON Christine
M. FLECHON Vincent	Mme CROUZET Béatrice
M. MARTINS DE FREITAS Eric	Mme COSTE Marie-Claire
M. MONTEIL Bernard	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. THÉRY Jacques	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration:

M. **ALLIER** Jérôme a donné procuration à M. CROS Samuel

M. **LECOMTE** Marc a donné procuration à Mme PRUDHON Claude

Absents excusés

Mme **SERRE** Océane

M. **PARRA** Baltazar

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Bernard MONTEIL est élu pour remplir cette fonction.

1 – N° 2017-01 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

- **Décide de nommer Monsieur MONTEIL Bernard secrétaire de séance.**

2 - N° 2017 – 02 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 MARS 2017.

Après avoir ouvert la séance, monsieur le Maire propose l'adoption du compte rendu de la séance du 13 février 2017. Il rappelle que ce compte rendu a été affiché à la mairie et qu'il a été publié sur le site de la commune. Chaque élu en a été destinataire.

Une rectification est apportée concernant le point 3 : l'abstention est due au fait que Mme COSTE Marie-Claire est trésorière adjointe du moulin et non de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 21 mars 2017.**

3 – N° 2017-03 – INDEMNITES DE FONCTION – ADAPTATION INDICE

Monsieur JEANNE Jean-Pierre explique que les indemnités des élus sont fixées par rapport à l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale. Cet indice passant de 1015 à 1022 au 1^{er} janvier 2017, il convient d'adapter les délibérations N° 2014/019 et N°2016/064 fixant les taux d'indemnités du Maire et des adjoints et faisant référence à cet indice 1015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme que le montant des indemnités de fonction est maintenu selon le barème en vigueur, à savoir indemnité du maire, 43% **de l'indice brut terminal** de la Fonction Publique Territoriale et indemnités des cinq adjoints, 16.5% **de l'indice brut terminal** de la Fonction Publique Territoriale

4 – N° 2017-04 – VOTE DES TAUX TAXES 2017

Monsieur JEANNE Jean-Pierre présente l'état 1259 Com.des taxes directes locales joint à la présente et explique que les bases communales ont évoluées et sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	Bases effectives 2016	Bases prévisionnelles 2017
Taxe d'Habitation	2 410 255	2 432 000
Taxe Foncière Bâtie	1 379 213	1 406 000
Taxe Foncière Non Bâtie	7 668	7 600
Total des Bases	3 797 136	3 845 600

Monsieur JEANNE Jean-Pierre rappelle que le rapport de la CLECT concernant la neutralité fiscale, suite à l'intégration de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux (CCPV), a été approuvé par délibération de la commune N°2017/016 en date du 21 mars 2017.

Afin de respecter cette neutralité fiscale pour les couxois, Monsieur le Maire propose de voter les taux suivants :

	Bases notifiées 2017	Taux 2017 proposés	Produit attendu
Taxe d'Habitation	2 432 000	10,04%	244 173
Taxe Foncière Bâtie	1 406 000	18,10%	254 486
Taxe Foncière Non Bâtie	7 600	97,82%	7 434
Total des Bases	3 845 600		506 093

Il précise que la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche compense par une attribution de compensation la perte de fiscalité engendrée.

Il rappelle que la commune contribue au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources). C'est ainsi que le produit correspondant aux taxes proposées s'élève à la somme de 506 093€, celui-ci sera atténué par une dépense au FNGIR d'un montant de 181 367€, le montant des taxes perçues par la commune sera de 324 726€ pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal**, à l'unanimité.

- **Décide de fixer** les taux d'imposition tels que joint dans l'état n° 1259 com 2017, et détaillés ci-dessous :

Taxe d'Habitation = 10,04%

Taxe Foncière Bâtie = 18,10%

Taxe Foncière Non Bâtie = 97,82%.

4 – N° 2017-05 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur JEANNE Jean-Pierre, donne la parole à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle, Adjointe aux finances, pour la présentation du budget primitif 2017.

Madame ROSE-LEVEQUE Christelle présente le budget par section, elle présente les dépenses et recettes de fonctionnement par chapitres. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 1 465 543,41€.

Madame ROSE-LEVEQUE Christelle présente ensuite la section d'investissement par chapitres et précise les principaux investissements programmés en 2017 :

- Achat de 5 urnes supplémentaires pour le cimetière
- Traçage de jeux dans les cours des écoles et l'installation d'un visiophone à l'école de Masneuf
- Mise en accessibilité des bâtiments publics et de la voirie 1^{ère} tranche (programme sur 3 ans)
- Travaux de voirie comprenant la réfection de murs, la réalisation de trottoirs dans la traversée du village (2^o tranche)
- Le remplacement des luminaires dans la traversée du village et la dissimulation des réseaux
- L'installation de 2 bornes de recharge électrique

- La 1^{ère} tranche de l'aménagement de la place d'Onclaire avec la construction d'un bâtiment pour les services techniques et la mise en accessibilité de l'accès à l'auberge du poivre d'âne et du moulin de la Pataudée
- Des travaux de canalisation des eaux pluviales

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 086 511,78€.

Ces travaux sont financés par des fonds propres, des subventions départementales, régionales, le SDE 07 et par un emprunt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote le budget primitif 2017 tel que présenté et joint à la présente.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers afin de mener à bien tous les projets 2017.

4 – N° 2017-06 – R O D P V O G U E

Monsieur JEANNE Jean-Pierre informe les élus que l'association « Rencontres Générations » a pour objectif de faire venir une vogue sur la place d'Onclaire à COUX pour le week-end du 1^{er} mai.

Il s'agit donc par cette délibération de fixer un tarif pour l'occupation du domaine public, sachant qu'un dizaine de forains pourraient se placer.

Monsieur JEANNE Jean-Pierre informe qu'il ne souhaite pas prendre part aux échanges sur ce sujet et précise qu'il ne prendra pas part au vote, son épouse étant secrétaire de l'association organisatrice.

Après une longue discussion sur la validation d'une telle manifestation sur la place d'Onclaire, Monsieur CROS Samuel met au vote la proposition suivante qui ressort des nombreux échanges : 20€ par forains pour les 4 jours.

Après en avoir délibéré, les élus ont adopté à 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention le tarif suivant :

- 20€ par forains pour les 4 jours.

Questions diverses :

Monsieur JEANNE Jean-Pierre rappelle qu'une réunion de présentation du projet d'aménagement de la Place d'Onclaire est programmée lundi 03 avril à 18h30 à la salle des fêtes du Fabricou.

Monsieur CROS Samuel informe les élus qu'une chicane va être mise en place dans la traversée du village pendant 1 mois.